

SAGE ELLE-ISOLE-LAITA DECLARATION ENVIRONNEMENTALE

Conformément à l'article L122-10 du code de l'environnement la déclaration environnementale accompagne le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins versants Ellé-Isole-Laïta arrêté par le préfet.

Cette déclaration rapporte les éléments essentiels relatifs :

- A. au contexte dans lequel il a été tenu compte du « rapport environnemental » du document SAGE et également des diverses consultations conduites,
- B. aux motifs qui ont fondé les orientations du SAGE, avec ses perspectives d'actions,
- C. aux mesures de suivi de la mise en œuvre du SAGE.

Le bassin versant hydrographique associé aux rivières Ellé, Isole, Laïta couvre une superficie de 917 km². Le périmètre du SAGE qui correspond à cette entité hydrographique, constitue une **unité cohérente de gestion**. Le territoire concerné regroupe 38 communes réparties sur 3 départements (Morbihan, Finistère et Côtes d'Armor).

Il a été divisé en 8 sous-bassins versants associés aux principaux cours d'eau.

L'élaboration du SAGE Ellé-Isole-Laïta (EIL) par la Commission Locale de l'Eau (CLE) a démarré en janvier 2003.

A. Prise en compte du « rapport environnemental » et des consultations conduites.

1 – Le « rapport environnemental »

Le rapport environnemental présente l'analyse des effets sur l'environnement du projet élaboré. Ce document a été rédigé durant la phase finale d'écriture du SAGE et adopté par la CLE (à l'unanimité de ses membres) le 19 février 2008.

Le document SAGE vise, par essence, à améliorer le contexte environnemental d'un périmètre à travers une gestion intégrée de l'eau qu'elle qu'en soit la forme. Concernant l'EIL il est la résultante d'une concertation longue et approfondie entre tous les acteurs de l'eau concernés. Il en est résulté des prescriptions et préconisations qui, inscrites au sein du projet de SAGE, vont dans le sens d'une meilleure prise en compte de l'environnement.

Cependant compte tenu du contexte salmonicole particulièrement intéressant des rivières du bassin versant, la CLE propose que le classement des cours d'eau au titre de l'article L.432-6 du code de l'environnement soit étendu aux tronçons amont de l'Ellé et de l'Isole, sur le Duc, Le Langonnet et l'Aër afin que tout obstacle soit équipé d'un dispositif assurant la circulation des poissons migrateurs.

2 – Prise en compte des consultations réalisées

La Commission Locale de l'Eau a adopté le projet de SAGE EIL le 19 février 2008. Le document a ensuite été soumis aux différentes assemblées (communes, communautés de communes, conseils généraux concernés et Conseil régional, Syndicat départemental d'eau potable du Morbihan), aux chambres consulaires (agriculture, commerce et industrie), au Comité de Bassin ainsi qu'au Préfet coordonateur (du Finistère). Cette consultation s'est déroulée du 31 mars 2008 au 31 juillet 2008 : 39 avis ont été exprimés dont 37 favorables, avec ou sans remarque et 2 retours sans avis).

Le projet de SAGE a reçu :

- 25 avis favorables des communes (aucun défavorable),
- 3 avis favorables des communautés de communes,
- 2 avis favorables des conseils généraux,
- 1 avis favorable du conseil régional,
- 1 remarque mineure du Syndicat Départemental d'Eau potable du Morbihan
- 2 avis favorables des chambres de commerces et d'industries, pas d'avis défavorable des chambres d'agriculture (2),
- 1 avis favorable de l'autorité environnementale (Préfet du Finistère),
- 1 avis favorable du Comité de Bassin Loire-Bretagne.

A l'issue de cette consultation la CLE a étudié les avis et remarques puis a adopté un nouveau projet de SAGE modifié le 17 décembre 2008.

La version du SAGE modifiée (à la marge) en conséquence a été soumise à enquête publique du 2 mars 2009 au 2 avril 2009. Le rapport du commissaire enquêteur transmis au président de la CLE le 4 mai 2009 a été soumis au bureau de la CLE le 5 mai puis à la CLE le 7 mai 2009. Cette dernière après quelques modifications du texte notamment au sujet de la restauration de zones humides a adopté (à la majorité de ses membres) le SAGE Ellé-Isole-Laïta.

Motifs ayant fondé les orientations du SAGE

L'engagement de la démarche a été initié à partir de 2000 sur la base d'enjeux majeurs reconnus sur le territoire. Les fortes inondations de fin 2000 - début 2001 à Quimperlé et la volonté affirmée des élus et usagers locaux confrontés à assurer les besoins d'alimentation en eau potable ont rapidement conduit à accélérer les réflexions.

Les premières réunions d'échange entre les partenaires se sont tenues en 2001 et le périmètre du SAGE Ellé-Isole-Laïta a pu être fixé par arrêté interpréfectoral le 20 juillet 2001. La Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) a été constituée par arrêté interpréfectoral du 2 juillet 2002 (modifiée par l'arrêté du 28 juillet 2004).

Elle a confirmé en fin de procédure les objectifs et enjeux qu'elle avait élaboré tout au long de l'élaboration du document SAGE.

Enjeu 1 : une gestion quantitative de la ressource en eau équilibrée, en particulier lors

des périodes de crise à l'étiage, visant à satisfaire les usages et leurs perspectives d'évolution ceci dans le respect de la réglementation relative aux débits réservés sur l'Isole et l'Ellé ;

Enjeu 2 : réduire plus encore le risque d'inondation pour des événements d'occurrence régulière (entre 10 à 20 ans) que les progrès réalisés depuis les crues de 2001 ;

Enjeu 3 : atteindre :

- Le bon état des cours d'eau en prenant en compte leurs caractéristiques hydromorphologiques ;
- Un fonctionnement des zones humides qui soit optimal pour la préservation de leurs valeurs patrimoniales (épuration, régulation hydrologique ...) ;

et respecter l'objectif de non-dégradation de l'état actuel des milieux aquatiques et notamment ceux en bon état ;

Enjeu 4 : obtenir une qualité physico-chimique des eaux de surface et souterraines sur le bassin versant permettant d'atteindre le bon état et de satisfaire les usages ;

Enjeu 5 : garantir les fonctionnalités de l'estuaire et les usages qui y sont associés en particulier un niveau de contaminations bactériologiques compatibles avec un classement B des zones conchylicoles.

A ces cinq enjeux identifiés dès le démarrage de la réflexion, un sixième enjeu, transversal celui-là, a été décidé par la suite: la création d'une organisation de mise en œuvre du SAGE une structure dont les principales missions seront la coordination et le suivi, voire la maîtrise d'ouvrage du programme d'actions (hors travaux).

La hiérarchisation des enjeux présentée ci-dessus correspond à l'ordre d'importance donné à chaque enjeu par les membres de la CLE sur le territoire du SAGE. Cet ordre est également celui dans lequel les enjeux sont traités au sein du plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD).

L'état des lieux puis le diagnostic réalisés au cours de l'élaboration du SAGE, ont permis d'identifier les secteurs fragilisés et/ou détériorés du bassin versant. Afin d'atténuer voire supprimer les dégradations constatées divers scénarii associant les objectifs visés aux différents enjeux arrêtés, mais d'ambition plus ou moins marquée, ont pu être définis. Ils ont été transcrits en termes de préconisations et recommandations. Il est à remarquer que certains des scénarii retenus se conjuguent de manière transversale entre deux ou plusieurs enjeux

B. Mesures de suivi de la mise en œuvre du SAGE

L'organisation de la mise en œuvre et du suivi du SAGE est primordiale pour assurer sa réussite. La Commission Locale de l'Eau a choisi pour ce faire de disposer d'une structure pouvant assurer, la maîtrise d'ouvrage de préconisations identifiées

Cette structure (Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta : SMEIL) permettra d'avoir une cohérence d'actions à l'échelle du bassin, de piloter, suivre et centraliser l'ensemble des actions préconisée par le SAGE.

Dans le cadre de la programmation de leurs actions (prescription ET-6), les maîtres d'ouvrage locaux fourniront au SMEIL les éléments nécessaires au référencement des indicateurs du tableau de bord du SAGE. Ces indicateurs de résultats et de moyens sont décrits dans les fiches action.

Fait à QUIMPERLE, le 29 mai 2009

Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Ellé-Isole-Laïta



Marcel JAMBOU